

Interreg – ALCOTRA

France – Italie

Programme de coopération transfrontalière

Mis à jour le : 08/12/2022

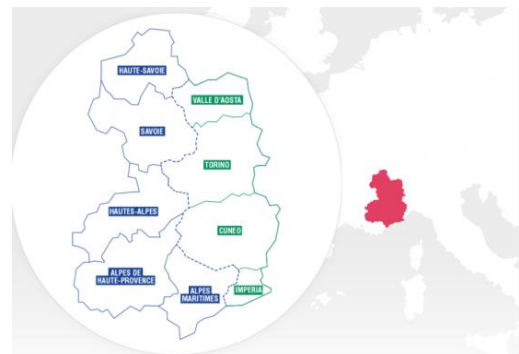
ALCOTRA, Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière, programme de coopération transfrontalière européenne, couvre le territoire alpin entre la France et l'Italie : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Piémont, Ligurie, Vallée d'Aoste.

Depuis 1990, le programme a cofinancé près de 600 projets pour environ 550 millions d'euros de subventions européennes.

L'objectif général du programme est **d'améliorer la qualité de vie des populations, de favoriser le développement durable des territoires ainsi que des systèmes économiques et sociaux transfrontaliers**, grâce à une coopération dans le domaine de l'économie, **l'environnement et les services aux citoyens**.

Les quatre thématiques du programme 2014-2020 sont : l'innovation appliquée, l'environnement mieux maîtrisé, l'attractivité du territoire, l'inclusion sociale et la citoyenneté européenne. Les bénéficiaires potentiels sont : les administrations publiques, les PME, les organismes de formation, les universités et centres de recherche, les associations, les parcs naturels, les chambres consulaires, les pôles d'innovation et les filières d'entreprises.

Budget Total : 234 M€ - Taux de cofinancement FEDER : 85%



Sur quels Objectifs Thématiques (OT) et Spécifiques (OS) travaille le programme ?

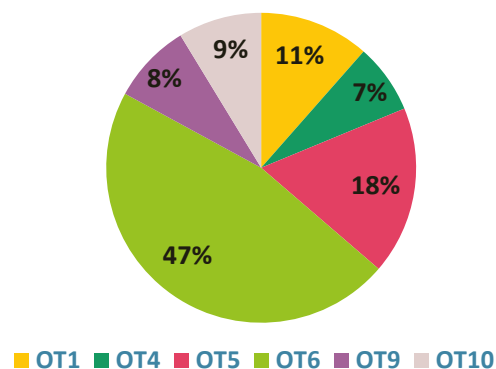
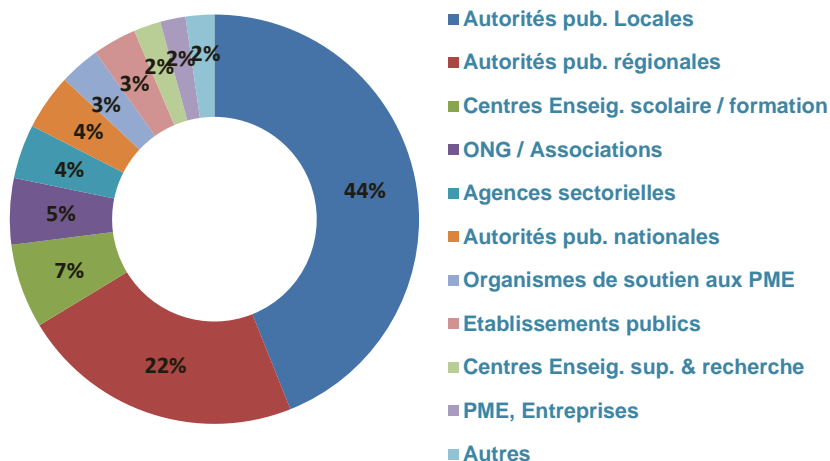
	OT 1 : Innovation	OS 1.1 : Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles d'entreprises) et développer des services innovants au niveau transfrontalier
	OT 4 : Bas carbone	OS 1.2 : Développer des modèles innovants dans l'écoconstruction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique OS 1.3 : Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement
	OT 5 : Risques	OS 2.1 : Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique OS 2.2 : Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques
	OT 6 : Environnement	OS 3.1 : Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA OS 3.2 : Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière
	OT 9 : Inclusion sociale, Santé	OS 4.1 : Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zone de montagne et rurale
	OT 10 : Education	OS 4.2 : Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières

Où en est la mise en œuvre du programme ? (au 01/12/2022)

Objectifs Thématiques	Prévisionnel en M€		Montants FEDER affectés (en M€)		Nombres de projets et d'organismes français soutenus		
	Coût total	FEDER total	FEDER affecté	% FEDER total	Nb Projets	Bénéficiaires français	Dont Chef de file FR
OT 1 : Innovation	22	18,7	23,27	124,44%	17	42	5
OT 4 : Economie bas carbone	22	18,7	14,70	78,63%	10	23	3
OT 5 : Risques & changement clim	44	37,4	35,52	94,97%	27	72	7
OT 6 : Environnement	88	74,7	94,36	126,32%	72	175	29
OT 9 : Inclusion sociale, Santé	22	18,7	16,92	90,47%	14	33	6
OT 10 : Education	22	18,7	17,64	94,34%	18	36	3
Total (hors assistance technique)	220 M€	186,9 M€	202,42	108,30%	158	381	53

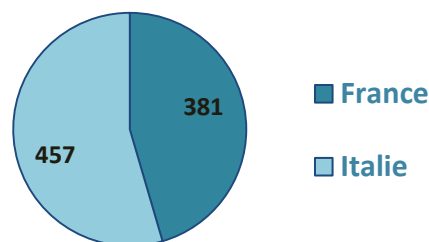
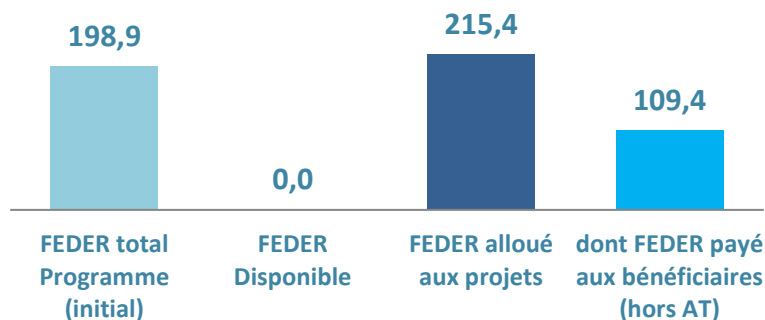
Qui sont les bénéficiaires du programme ?

Quelles sont les thématiques financées par le programme au 01/12/2022 ?



Où en est-on des paiements aux bénéficiaires ? (01/12/2022 en Millions d'€)

Répartition des bénéficiaires par pays participant



Les premier et deuxième appels à projets sont clôturés. Une mesure exceptionnelle de suppression des seuils prévue pour la remontée des dépenses de mars 2020 a permis une hausse significative des dépenses remontées et du travail de contrôle des dépenses.

Les PITEM-PI TER sont en cours de réalisation. Un plan d'action et d'accompagnement à la réalisation de ces projets stratégiques a été mise en place en raison de la crise sanitaire et des événements climatiques qui ont impacté la zone ALCOTRA. Les Plans intégrés finaliseront leurs activités en début 2023.

Le troisième appel à projet concernant l'axe IV « Inclusion sociale et citoyenneté européenne » est en cours, et les activités termineront en 2023.

La participation des acteurs italiens et français est plutôt équilibrée dans le programme.

Concernant l'engagement des crédits, suite à la programmation des derniers projets le 18 janvier par le Comité de suivi, nous avons 215,4 M€ de FEDER alloués aux projets (soit 108,3% de l'enveloppe financière). Nous avons donc une sur-programmation de la maquette pour un montant de 16,5 M€, afin d'utiliser la totalité des crédits FEDER du Programme 2014-2020 : l'Autorité de gestion assure une parfaite gestion financière du PO.

Les grandes lignes des modalités de candidature à un financement ALCOTRA

Le programme ALCOTRA est ouvert aux porteurs de projets situés sur la zone éligible du programme. Le dépôt des dossiers se fait via des appels à projets ouverts régulièrement. Le système de dépôt est entièrement dématérialisé à travers le système d'information Synergie CTE.

Il existe deux typologies d'appels à projets :

- **Les appels à projets simples** : les projets simples s'inscrivent dans un seul des objectifs spécifiques du programme. Ils ont un partenariat constitué d'au moins un partenaire par pays et une durée de 3 ans. La procédure de sélection se déroule en 1 phase.
- **Les appels à projets stratégiques PITEM-PITER** (plans intégrés thématiques et territoriaux) : les PITEM et PITER regroupent plusieurs projets simples.
 - Les PITER ont pour objectif le développement économique, social et environnemental d'un territoire transfrontalier à travers la mise en œuvre d'une stratégie commune.
 - Les PITEM ont pour objectif principal la standardisation des approches et une mutualisation des outils entre les différents acteurs d'un secteur, dans la perspective d'une action coordonnée et efficace sur le long terme.

Le dépôt des dossiers se fait sur 3 phases : dépôt de la stratégie du plan (phase 1), présentation de la stratégie définitive, du plan de coordination et de communication et des premiers projets simples thématiques (phase 2), dépôt des derniers projets simples (phase 3).

La stratégie de fin de programmation a fait l'objet d'une première discussion en 2019 et a été définie fin 2020, pour optimiser les fonds restant à programmer.

Les projets emblématiques du programme ALCOTRA

<p>Projet : RestHAlp</p> <p>Restauration écologique d'habitats dans les Alpes</p>	    <p>© F.Biamino/CEN Savoie</p>
<p>Chef de file : Institut Agricole Régional – IAR (IT)</p> <p>Budget total : 1 372 750 €</p> <p>Subvention FEDER : 1 166 837 €</p> <p>Durée : 04/2017- 11/2020</p>	<p>Partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institut Agricole Régional – IAR (IT) - Institut de recherche scientifique et technique sur l'environnement et l'agriculture – IRSTEA (FR) - Conservatoire Botanique National Alpin – CBNA (FR) - Conservatoire d'Espaces Naturels Savoie – CEN Savoie (FR) - Parco Nazionale Gran Paradiso – PNGP (IT) - Région Autonome Vallée d'Aoste – Assessorat de l'Environnement, Ressources Naturelles et Corps Forestier – RAVA (IT)

Objectif Thématique : 6 - préserver et protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources.

Priorité d'Investissement : (6d) Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes

Le Projet

Les activités humaines sont source de dégradation de l'habitat dans les aires protégées et de diffusion d'espèces invasives communes aux deux versants des Alpes. RestHAlp, associe gestionnaires des aires protégées et chercheurs afin d'engager une restauration écologique des habitats et renforcer les services éco-systémiques (régulation des eaux, stockage du carbone, production de fourrage et de miel, secteur des loisirs...) sur au total 16 sites de 8 aires protégées, 10 d'entre eux bénéficiant d'une restauration écologique.

Cette restauration passe le réensemencement avec des graines sauvages afin de reconstituer la flore originelle / indigène des habitats et lutter contre les espèces envahissantes, qui sont une des principales menaces pour la biodiversité et à l'intégrité de l'habitat.

Éléments clés

- Innovation pour la récolte mécanisée des graines de plantes indigènes et développement de méthodes pour définir les objectifs de restauration et l'évaluation des services écosystémiques
- Une communication renforcée auprès des organismes directement impliqués dans la gestion du territoire (Parcs et réserves naturelles, administrateurs, professionnels et entreprises vertes)
- L'association des citoyens via une application pour smartphone à l'inventaire des espèces exotiques invasives.
- La production de guides scientifiques pour la promotion et l'utilisation des services écosystémiques dans les zones humides et les bonnes pratiques pour la revégétalisation dans les Sites Natura 2000.

Les enjeux

À l'échelle mondiale, la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats et la diffusion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont les deux causes principales de perte de la biodiversité animale et végétale. Dans les Alpes, aux menaces des activités humaines s'ajoutent les effets du changement climatique, auxquels les écosystèmes de montagne sont particulièrement vulnérables.

Résultats attendus : 10 exemples de restauration écologique d'habitats d'intérêt communautaire en France et en Italie ; 1 cartographie de la diffusion des EEE les plus nuisibles dans les territoires concernés ; 1 cartographie détaillée des habitats d'intérêt communautaire en tant que zones source pour la collecte de mélanges de semences pour la préservation ; 1 système dynamique de surveillance des EEE dans les régions concernées, comprenant une base de données et une application smartphone ; 1 prototype de machine pour la récolte à grande échelle de mélanges de semences pour la préservation, menant au dépôt d'un brevet ; 1 système de séchage et de conditionnement adapté aux semences sauvages ; 3 colloques ; 4 visites aux sites de restauration écologique; 1 guide de bonnes pratiques pour la restauration écologique ; 1 guide méthodologique d'évaluation des services écosystémiques.

L'après

L'expérience acquise dans le cadre de RestHAlp, a été valorisée par la réalisation d'un guide pour aider les porteurs de projets à mieux appréhender les concepts et les méthodes à utiliser pour se lancer dans l'évaluation des services écosystémiques notamment pour les zones humides. Cet outil supplémentaire s'attache, à travers l'étude de cas dans les Alpes, à construire des exemples concrets, inspirants, pour les acteurs locaux.

Personne contact : m.bassignana@iaraosta.it

Site internet / Réseaux sociaux : Pour en savoir plus sur <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/resthalp-restauration-ecologique-dhabitats-dans-les-alpes>

En savoir plus sur le programme - Contacts :

<p>Autorité de gestion Région Auvergne-Rhône-Alpes – Direction des Fonds Européens Tél : (+33) 4 26 73 55 18 Mail : alcotra@auvergnerhonealpes.fr Adresse : Région Auvergne-Rhône-Alpes 1, esplanade François Mitterrand CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 2</p>	<p>Secrétariat conjoint Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction des Fonds Européens Tél : (+33) 4 26 73 69 Mail: alcotra-secretariatconjoint@auvergnerhonealpes.fr Adresse : Via San Domenico, 46 // Corso Principe Eugenio, 36 10122 Turin, Italie</p>	<p>Autorité nationale française Région Auvergne-Rhône-Alpes – Direction des Relations Internationales Sara.POUPART@auvergnerhonealpes.fr Tél : (+33) 4 26 73 42 75 Adresse : Région Auvergne-Rhône-Alpes 1, esplanade François Mitterrand CS 20033 69269 Lyon Cedex 2</p>
--	---	--